

**Association « Sail-The-World »
Association déclarée - Loi de 1901**

**Rapport d'Activité
de la Commission Juridique
et de la Commission de Discipline
Pour l'année 2012**

Chers Sociétaires,

L'année 2012 a été une année de bouleversements institutionnels, l'association passant d'un Conseil d'Administration à 5 personnes très soudées, et ayant un historique complet de l'association à un Conseil d'Administration à 9 personnes liées entre elles par des liens très fragiles.

Chronologie de l'activité de la Commission Juridique :

A l'occasion de la prise de fonctions de Pierre-Jean Janin en septembre 2012, la Commission Juridique a apporté ses conseils à Pierre-Jean afin de lui permettre de prendre rapidement conscience de la teneur des contrats existants (partenariats assurance, partenariats formation professionnelle, partenariats cartes nautiques...), leurs contreparties négociées, et les raisons de ces contreparties.

Le fonctionnement de la Commission Juridique a été très vite perturbé, puis anéanti par la volonté de Pierre-Jean Janin d'écarter la Commission Juridique de toute information, et d'écarter son président, membre du Conseil d'Administration, de toutes informations relevant de sa compétence.

L'activité de la Commission s'est donc essentiellement celle initiée avant la passation de pouvoirs, sur la base de l'activité prévue en 2011. A savoir :

Consultations juridiques et assistance aux navigateurs au travers du forum :

Conformément à nos statuts, la Commission Juridique, dans son rôle associatif, réponds aux consultations « simples » qui ne nécessitent pas l'intervention d'un professionnel du droit.

D'une année sur l'autre, le nombre de questions posées sur le forum est relativement stable. Le Forum joue un rôle essentiel au fonctionnement de la commission juridique. Les membres de STW sont d'ailleurs très réactifs et se répondent souvent directement, depuis le Forum, sans intervention directe de la Commission, qui procède dans ce cas à un simple contrôle à posteriori. Je précise que certains intervenants ont une très grande compétence juridique, et qu'ils sont tous essentiels au développement de la Commission.

Thématiques de travail :

En 2012, l'essentiel des questionnements a porté sur le DAN et le droit de Passeport.

Par ailleurs, nous avons initié en 2011 et continué en 2012 des thématiques notamment sur

- la professionnalisation des skippers,
- la responsabilité des chantiers ;

Charte du bateau-stoppeur et statut de l'équipier bénévole :

Nous avons suspendu le travail portant sur la charte du bateau-stoppeur et le statut social des marins embarqués en tant qu'équipiers bénévoles. En effet, au regard du nouveau « Code des Transports » qui a refondu le droit du Travail maritime, le statut des marins a été modifié, étant étendue de droit à toute personne qui a un lien de subordination. Nous avons sollicité les différentes administrations compétentes (Administration des Gens de mer, Secrétariat d'État à la Navigation de Plaisance, Ministre du Travail et ENIM, pour déterminer quel était le statut de l'équipier bénévole, au regard du droit du travail maritime. Le silence des administrations m'a conduit à suspendre nos travaux, compte tenu de l'incertitude juridique.

Les contacts ont été renoués à l'occasion du salon nautique 2013. L'avenir dira si ces contacts ont été compréhensifs et utiles. Je travaille actuellement à un projet de statut dérogatoire spécifique pour l'équipier bénévole que je compte soumettre à l'Administration avant le mois de mai.

Pour les mêmes raisons, la charte du bateau stoppeur a été suspendue, en raison de la définition de l'activité de transporteur bénévole et des risques qu'il doit assumer, notamment en droit maritime (obligation notamment de rapatrier le passager malade ou interdit d'entrée dans un territoire étranger).

Là encore, 2014 sera l'année de la reprise de ce travail.

Activité de lobbying :

Comme tous les ans, la Commission Juridique participe d'une activité de lobbying institutionnel au profit des membres de l'association ou du marché général de la plaisance hauturière :

- **Places de port :** Après la très forte intervention de l'association dans le cadre du contentieux Dean catamarans, nous avons eu à traiter de la question des places de port (traitée également sous un autre aspect dans la Commission Marinas).
- **Équipements de dépollution :** La Commission Juridique avait fait passer un questionnaire de la Commission Européenne, relative au niveau d'équipement de dépollution des ports de plaisance en Europe. Le taux de participation des adhérents STW a été modeste mais leurs réponses pertinentes.
- **Équipement électronique et feux :** Notre commission a été alertée par un équipementier, constructeur de feux de navigation à LED, sur la problématique du respect des normes européennes et la qualité (ou le défaut de qualité) de certaines productions disponibles dans le commerce. Une réflexion a été mise en place sur cette question.
- **Participation aux travaux de « UN-OCEAN » :** La Commission Juridique de STW est membre depuis plusieurs années de la commission « UN-OCEANS », émanation des Nations Unies – Division des affaires océaniques et du droit de la mer. UN-OCEANS est un point d'accès au droit maritime et océanique et au droit comparé. C'est également un point d'accès aux autres questions océanographiques.

Gestion des litiges :

Conflits entre adhérents : STW a mis en place depuis 2008 un règlement disciplinaire ainsi qu'une commission de discipline et une commission d'arbitrage pour gérer les conflits qui peuvent opposer les adhérents entre eux.

En 2012, la Commission n'a eu à intervenir officiellement qu'une fois. Contre 4 fois entre 2010 et 2011.

L'essentiel du temps, la Commission est intervenue officieusement, comme co-modératrice des forums.

Toute l'année 2012, les forums ont été d'une très bonne tenue.

Conflits entre adhérents et tiers à STW : En 2012, aucun litige n'a été présenté mettant en œuvre un adhérent STW et un tiers à STW, contre deux contentieux lourds en 2011, ce dont nous nous félicitons.

Prospective pour 2013

Ce poste « prospectif » n'a plus lieu d'être, l'année 2013 étant entièrement écoulee à l'heure où le présent rapport est arrêté. Je vous propose de vous reporter directement au rapport pour l'année 2013.

En résumé, l'année 2012 a été une année studieuse, mais peu visible du fait du blocage institutionnel organisé par Pierre-Jean Janin.

Je sou mets ce rapport à l'approbation des adhérents.

Le 4 février 2013

Ariel DAHAN

Directeur de la Commission Juridique.

Directeur de la Commission de Discipline.